



Protection de mes biens et habitant à titre gratuit

Par **valerie**, le **20/03/2012** à **15:04**

Bonjour,

la société de mon compagnon a fait faillite. il a d'énormes dettes. nous ne sommes ni mariés ni pacsés. il me demande de l'héberger à titre gratuit car il n'a plus d'adresse. suis je obligée d'ouvrir ma porte aux huissiers. dois je justifier de mes propres biens. merci de votre réponse